

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

<i>Vœux du Maire</i>	<i>Page 1</i>
<i>Infos Mairie</i>	<i>Page 2 à 3</i>
<i>Photos anciennes</i>	<i>Page 3</i>
<i>Amicale Montbrisonnaise</i>	<i>Page 4</i>

MÉMENTO

- **Dimanche 10 février :**
Belote et crêpes

VŒUX DU MAIRE

Chères Montbrisonnaises, chers Montbrisonnais

Vous avez constaté que mes vœux ne figuraient pas sur le numéro de janvier du Petit journal.

Je ne vous ai pas oubliés, j'ai juste oublié de les envoyer à temps à la rédactrice.

Je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Cela dit on peut souhaiter de bonnes choses aux gens à n'importe quel moment de l'année.

En 2019 le logement du stade va être terminé, fin février début mars. Nous effectuerons la réfection de la toiture du local derrière le cimetière ainsi qu'un programme de voirie comme chaque année.

J'adresse mes remerciements au personnel communal pour leur sérieux dans leur travail et leur assiduité, à l'équipe municipale pour leur aide et leurs conseils avisés.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication dans la vie de la commune.

Merci à Christine Rambure pour son dynamisme dans l'organisation des manifestations festives et à tous ceux qui l'aident dans cette tâche.

Merci aussi à Séverine, notre rédactrice du petit journal sans qui vous ne liriez pas ces lignes, croyez-moi pour que vous ayez chaque début de mois votre bulletin elle a beaucoup de travail en amont. Merci aussi aux relecteurs et à tous ceux qui assurent la distribution.

Merci à toute l'équipe paroissiale pour leur aide et présence réconfortante auprès des familles touchées par un deuil.

Dans un petit village comme le nôtre l'implication de chacun, même minime je sais qu'on n'a pas toujours le temps, est importante, ne serait-ce que de venir aux manifestations que d'autres ont organisées pour nous.

Cette fin 2018 a été bien agitée et naturellement si je comprends certaines revendications, je ne peux cautionner la violence.

Je vous souhaite une année 2019 plus sereine, la possibilité d'être écouté et surtout entendu.

Apprends d'hier, vis pour aujourd'hui, espère pour demain. Albert Einstein

Meilleurs vœux à tous.

Josette Beraud

INFOS MAIRIE

COLLECTE 2019

Collecte gratuite amiante (en déchetterie sur inscription)

27 Avril → Montélimar Les Léonards
 15 Juin → Bourg saint Andéol
 14 Septembre → Dieulefit
 19 Octobre → Valaurie

Distribution gratuite de compost

Samedis 16 Mars et 28 Septembre
 Montboucher sur Jabron
 Valréas
 Donzère
 Bourg Saint Andéol
 Cruas

ALERTE VIGIDEL

Dans le cadre du plan national de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles, il a été constaté au niveau national un phénomène de vols de GPS agricoles (console et antenne) commis dans les fermes isolées mais également chez des professionnels, en concessions agricoles.

Conseil du groupement de Gendarmerie de la Drôme :

- Soyez vigilants ;
- APPELEZ LA GENDARMERIE (17) en signalant tout fait suspect – Les militaires de la gendarmerie sont disponibles 24H/24H. Toute information qui leur sera transmise (photo, Mail, vidéo, appel téléphonique ...), est confidentielle et soumise au secret professionnel ;
- Vérifiez le bon fonctionnement de vos systèmes d'alarme et de protection ;
- Notez le maximum de renseignements (immatriculation, type, couleur du véhicule, corpulence du ou des individus, taille, âge ...) ;
- En cas de vol, ne toucher à rien, interdire l'accès à toute personne afin de préserver les traces et indices utiles aux enquêteurs de la gendarmerie ;
- Les mesures de prévention et de sûreté sont de nature à vous protéger. Pour vérifier le niveau de sûreté de vos locaux ou bénéficier de conseils gratuitement sur des systèmes de sûreté, vous pouvez prendre attache avec les référents sûreté de la gendarmerie de la Drôme – 04 75 82 56 66 / 06 26 71 30 77 / 06 24 62 38 36.

PLUVIOMETRIE 2018

Janvier	147
Février	36
Mars	131
Avril	102
Mai	114.5
Juin	106
Juillet	12
Août	91
Septembre	6
Octobre	157
Novembre	267
Décembre	76
TOTAL	1 245.5 mm

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de la procédure de demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles pour perte de fonds sur lavande et lavandin suite à la sécheresse d'avril à octobre 2017.

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 13 juin 2018, a donné un avis favorable à la demande de reconnaissance en calamité agricole, suite à la sécheresse d'avril à octobre 2017, pour des pertes de fonds sur lavandes et lavandins.

La campagne de dépôt des demandes d'indemnisation sera ouverte jusqu'au 28 février 2019.

1- Zone reconnue sinistrée pour des pertes de fonds sur lavande et lavandin :

Les producteurs dont l'exploitation (siège d'exploitation et surfaces), ou la plus grande partie des surfaces sinistrées, est située sur la commune de Montbrison sur Lez peuvent effectuer une demande d'indemnisation.

2- Conditions d'éligibilité

Un dossier de demande d'indemnisation pour les pertes de fonds sur lavandes et lavandins est déclaré éligible lorsque :

- Le demandeur est **exploitant agricole actif** (retraité = non éligible), **ET**
- Qu'il a souscrit une **assurance agricole** (incendie-tempête sur bâtiments ...), **ET**
- Que les dommages s'élèvent au moins à 1 000€,

- Qu'il a (ou va), arraché(er), puis replanté(er) les plants,
- Les producteurs doivent arracher les surfaces sinistrées avant le 27 juin 2020.

3- La constitution du dossier

Le formulaire est disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.drome.gouv.fr/calamites-agricoles-r819.html>

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'indemnisation pour les pertes de fonds sur lavandes et lavandins,
- Un RIB s'il s'agit d'un compte inconnu de la DDT,
- L'attestation d'assurance,
- L'attestation relative aux moyens techniques de lutte préventive ou curative,
- La déclaration de pertes de fonds sur lavandes et lavandins,
- L'engagement du propriétaire des fonds sinistrés (si en métayage),
- La copie des factures acquittées des plants de lavandes et lavandins (à envoyer au fur et à mesure des remplacements).

La date limite de dépôt de la demande d'indemnisation est fixée au 28 Février 2019

Le dossier doit être adressé à :

Direction Départementale des Territoires (DDT)
Service Agriculture - 4 Place Laënnec – BP 1013
26 015 VALENCE

Contact :

Direction Départementale des territoires de la Drôme – Service Agriculture

Clotilde HENRIOUX - Tél: 04 81 66 80 50 –

Mel : clotilde.henrioux@drome.gouv.fr

Les lundi matin, mardi toute la journée, mercredi après-midi et jeudi matin.

HISTOVEC

HISTOVEC : Mise en ligne du service gratuit et officiel pour accéder à l'historique d'un véhicule

d'occasion, avant de se décider à l'acheter.

APPEL DES MAIRES RURAUX

Le temps nouveau qui s'ouvre est celui de l'intensification de notre démarche de propositions et d'exigences contenues dans les 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité que nous avons organisés partout en France en 2017. Des outils de communications seront mis à disposition très rapidement afin que la parole des maires ruraux soit désormais véritablement entendue. Nous les invitons à signer l'Appel des maires ruraux (www.appeldesmairesruraux.fr) et faire signer ce texte à la population.

PRECISIONS DU MAIRE CONCERNANT L'ARTICLE SUR LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Mme BERAUD, Maire précise :

60% des ménages de l'ex communauté de communes du pays de Grignan verront leur taxe diminuer, je ne peux que m'en réjouir pour eux mais pour 40% elle sera au mieux identique soit plus élevée.

La commune de Montbrison sur Lez a voté contre ce mode de financement.

N.B : Tous les emballages mentionnés dans le paragraphe grisé vont désormais dans le **même** container emballage.

Cela va faciliter le tri et j'espère que de ce fait ceux qui ne le faisaient pas encore vont s'y mettre.

CAFE CITOYEN

Célia de LAVERGNE, Députée de la Drôme vous convie à un café citoyen le samedi 9 février 2019 de 14h30 à 15h30 au Grenier à sel, 1 place du jeu de ballon 26230 GRIGNAN. Permanence sur RDV au 07 87 09 49 45 à partir de 15h30.

MOT DU MAIRE SUR LE GRAND DEBAT NATIONAL

Je n'ai pas ouvert officiellement un cahier de « doléances » mais il va de soi que si vous souhaitez vous exprimer par ce biais, je suis à votre disposition pour recueillir vos écrits (transmissibles jusqu'au 22 février).

PHOTOS ANCIENNES

Ce message s'adresse aux personnes qui seraient en possession d'anciennes photos de notre commune. Dans le but de faire un archivage, je souhaiterais emprunter de vieilles photos (classe, bâtiment, quartier...) ou cartes postales, les numériser avant de les restituer.

Si vous pensez avoir ces clichés, vous pouvez les déposer en Mairie dans une enveloppe à votre nom afin qu'il n'y ai pas d'erreur de restitution. Quand cela est possible vous pouvez noter le nom des personnes se trouvant sur les photos (sur un papier libre). Merci d'avance pour votre collaboration.

Séverine Maillot

AMICALE MONTBRISONNAISE

Rencontre de belote
et divers jeux de société

Dimanche 10 février à 14h00

À la salle des fêtes.

Participation 3€ par personne.

Buvette.

Apportez vos jeux de cartes et vos tapis. Merci.

Vous pourrez déguster à cette occasion les crêpes de la chandeleur.

Offertes aux participants.

Venez nombreux !

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS : AMICALE DE MONTBRISON / LEZ AU 06.81.00.71.45

SI VOUS NE JOUEZ A AUCUN JEU, VENEZ PASSER UN AGREABLE MOMENT AUTOUR D UN GOUTER

Dates des manifestations de l'Amicale en 2019

10 février belote jeux divers crêpes offertes aux participants 3 euros. À 14 h salle des fêtes.

Le 21 mars assemblée générale à 18 h suivie de l'apéritif dînatoire à la salle des fêtes.

Le 7 avril à la salle des fêtes, braderie de printemps de 9h à 18h. 5 euros la table. Petite restauration buvette.

Le 25 mai à 19 h 30 soirée moules frites fromage dessert vin café 18 euros.

Le 8 août balade de vigne en vin 17 h 30 suivie d'un repas froid fromage dessert café à l'arrivée et le vin de nos producteurs que vous pourrez déguster et acheter pour accompagner votre repas.

Le 30 août à 19 h soupe pistou et ses accompagnements pour démarrer la fête votive du 31 août et 1^{er} septembre.

Le 17 novembre loto traditionnel à 14 h avec toujours les volailles à gagner et de nombreux autres lots.

Le 15 décembre marché aux cardons truffes et produits gourmands etc, ainsi que notre traditionnel repas aux truffes.

Nous vous attendons nombreux à nos manifestations. Les bénévoles sont les bienvenus.

Amicalement.

Christine Rambure au nom de l'amicale

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 6 mars 2019**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 25 février 2019 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com ; Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT